Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 – NUMERO 130 DU 10 MAI 2016

TABLE DES MATIERES

SIRACEDPC - SERVICE INTERMINISTRIEL RÉGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Arrêté préfectoral d'approbation du dispositif spécifique ORSEC Accident Ferroviaire

Arrêté préfectoral d'approbation du dispositif spécifique ORSEC « Plan Particulier d'Intervention» de la société ANTARGAZ à Thiant

DDTM - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Avenant à la convention d'utilisation N° 059-2010-0044 relatif à la mise à disposition d'un immeuble sis 39, rue Antoine Coët à WAZIERS – Résiliation de la convention

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Prothésiste Dentaire) - Décision N° 16/05/0325 du 4 mai 2016

CENTRE HOSPITALIER DE SAMBRE-AVESNOIS

Décision N° 06/2016 relative à la coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico- techniques du Centre Hospitalier de Jeumont

Décision N°07/2016 relative à la présidence de la C.S.I.R.M.T au Centre Hospitalier de Jeumont

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Cabinet du Préfet

Service Interministériel
Régional des Affaires
Civiles et Économiques
de Défense et de
Protection Civiles

Arrêté préfectoral d'approbation
du dispositif spécifique ORSEC
Accident Ferroviaire

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Préfet du Nord

Vu le code de sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 § 5 ;

Vu le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le plan de secours spécialisé accident ferroviaire d'avril 2003 ;

Vu les avis recueillis sur le dispositif spécifique ORSEC « accident ferroviaire » et le relevé de décision de la réunion de validation du 22 mars 2016 ;

Vu le plan d'intervention et de secours (PIS) de l'Établissement Infrastructure Circulation (EIC) de la SNCF intervenant sur le département du Nord, en date de 2012 ;

Vu le document d'application du référentiel circulation du 28 septembre 2012 relatif aux modalités d'intervention des services de secours sur le réseau ferré national, signé entre le ministère de l'Intérieur (DGSCGC) et la SNCF ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er: Le dispositif spécifique ORSEC « Accident Ferroviaire » annexé au présent arrêté est approuvé et applicable immédiatement dans le département du Nord. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 15 avril 2003 portant approbation du plan de secours spécialisé « Accident Ferroviaire » est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les maires du département soumis au risque ferroviaire, le chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles, le directeur régional de la SNCF Nord Pas-de-Calais Picardie, le directeur de l'Établissement Infra Circulation SNCF Nord Pas-de-Calais Picardie, les chefs de service et destinataires régionaux et départementaux mentionnés dans le plan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 10 MAI 2016

Michel LALANDE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Cabinet du Préfet

Service Interministériel
Régional des Affaires
Civiles et Économiques
de Défense et de
Protection Civiles

Bureau de la
Planification

**Arrêté préfectoral d'approbation
du dispositif spécifique ORSEC
« Plan Particulier d'Intervention»
de la société ANTARGAZ à Thiant**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n°2012/18/UE du 04 juillet 2012 dite « SEVESO III» ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R 741-18 à 38 ;

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1er du livre V ;

Vu la loi n°2004-811 en date du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention pris en application de l'article L741-6 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction du gouvernement du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance ;

Vu l'avis des maires de Thiant et de Haulchin ;

Vu l'avis de l'exploitant de la société ANTARGAZ situé à Thiant ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er: Le plan particulier d'intervention de la société ANTARGAZ à Thiant est applicable à la date du présent arrêté. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental ;

Article 2 : L'arrêté en date du 09 décembre 2004 portant approbation du plan particulier d'intervention est abrogé ;

Article 3 : Les communes de Thiant et Haulchin situées dans le périmètre PPI doivent disposer d'un plan communal de sauvegarde conformément au code de la sécurité intérieure sus visé.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture du Nord, le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, le directeur de cabinet, le chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles, le directeur de la société ANTARGAZ, les maires des communes de Thiant et Haulchin, les chefs de service et destinataires régionaux et départementaux mentionnés dans le plan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille le, 18 AVR. 2016

Jean-François CORDET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU NORD

Direction
départementale des
territoires et de la mer

Secrétariat général

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- Le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter 4 mai 2016 ;
- L'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- L'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;
- Le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- Le code général des impôts et notamment son article R.333-6 ;
- Le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- L'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- L'arrêté préfectoral du 4 mai 2016, portant délégation de signature à monsieur Philippe LALART.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Pierrick Huet, attaché hors classe d'administration de l'Etat, et Monsieur Lionel Houllier, administrateur principal des affaires maritimes à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2 - Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs d'unité, à l'effet de signer les décisions, en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité, pour l'octroi des congés annuels, les jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et des autorisations d'absence pour lesquelles ils détiennent des droits dans l'application de gestion du temps en oeuvre à la DDTM du Nord.

Article 3 -Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	*Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition*
Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	*Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX*
Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français	

Article 5 – Urbanisme et fiscalité

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, M. Alain Bourjot, M.Alain Pomportès, Mme Nathalie Garat, M. Fabrice Ringeval, Mme Muriel Brongniart, M. Pierre Willerval, Mme Thérèse Placek, M. Xavier Matykowski , M. Pascal Scournaux, M. Luc Féret, Mme Rachel Kirzewski

et en cas d'absence de :

M. Alain Bourjot et M. Alain Pomportès à M Dominique Deflorenne

M. Fabrice Ringeval et de Mme Muriel Brongniart, à Mme Caroline Trouvé, Madame Delphine Bigeard et Mme Annette Seignez ;

M. Pierre Willerval et de Mme Thérèse Placek à Mme Catherine Deruy-;

M. Xavier Matykowski et de M. Pascal Scournaux, à M. Rodolphe Chirol ;

M. Luc Féret et Rachel Kirzewski à Mme Véronique Ziemba ;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que :

- Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.
- Tous les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation de la taxe d'aménagement, du versement pour sous densité et de la redevance d'archéologie préventive.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
I - ADMINISTRATION GENERALE		
Jean-Paul Frison	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	*I*
Myriam Sobczak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	*I - 1*
II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES		
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II*
Grégory Lefrançois	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	*II*
Gérard Gomel	Attaché d'administration hors classe de L'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*

Nom Prénom	Grade	Domaines
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Karine Ladreyt	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Bernard Hourdel	Ingénieur en chef des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Hélène Solvès	Attaché principal d'administration de L'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Jocelyn Oger	Ingénieur Agriculture environnement	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Yannick Morvant	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Stéphan Combes	Ingénieur divisionnaire des TPE	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
Jean-Paul Frison	Attaché d'administration hors classe de l'Etat	*II a 1(dans le cadre des permanences)*
III - CONSTRUCTION		
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	*III*
Karine Ladreyt	Ingénieur divisionnaire des TPE	*III*
Nicolas Legenda	Ingénieur des TPE	*III-a, c et d*

Nom Prénom	Grade	Domaines
Antoine Morell	Attaché d'administration de L'Etat	*III-a, f et g*
Benjamine Vi	Attaché d'administration de L'Etat	*III-a*
Claire Morell	Attaché principal d'administration de L'Etat	*III-a, b, c et h*
IV - AMENAGEMENT ET URBANISME		
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	*IV a, b, c, e, f*
Sophie Sauvage	Attaché d'administration de L'Etat	*IV a 1 et a 2,*
Olivia Neuray	Attaché principal d'administration de L'Etat	*IV b, f*
Anne Talha	Ingénieur des TPE	*Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b1 et b2*
Stéphan Combes	Ingénieur divisionnaire des TPE	*IV a 4, g*
Marie-Céline Masson	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État	*IV d*
Grégory Lefrançois	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines	*IV d*
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	*IV c 13*
Simon Feutry	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	*IV c 13*
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	*Pour la DT d'Avesnes :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	*Pour la DT d'Avesnes :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
David Thomas	Attaché d'administration de L'Etat	*Pour la DT d'Avesnes :* *IV-a 1, a 2 et e 1*
Dominique Deflorenne	Technicien supérieur principal du développement durable	*Pour la DT d'Avesnes :* *IV a 1 et a 2*
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	*Pour la DT de Douai/Cambrai* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	*Pour la DT de Douai/Cambrai :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	*Pour la DT de Douai/Cambrai :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Delphine Bigeard	Attaché d'administration de L'Etat	*Pour la DT de Douai/Cambrai* *IV a 1, a 2, et e1*
Annette Seignez	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	*Pour la DT de Douai/Cambrai* *IV a 1, a 2, et e1*
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	*Pour la DT de Dunkerque :*

Nom Prénom	Grade	Domaines
		IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	*Pour la DT de Dunkerque :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1 et e 1*
Casimir Letellier	Ingénieur des TPE	*Pour la DT de Dunkerque :* *IV a 1 et a 2,*
Jean-Louis Lenne	Technicien supérieur en chef du développement durable	*Pour la DT de Dunkerque :* *IV a 1, a 2, et e1*
Marie-Hélène Caulier	Attaché d'administration de L'Etat	*Pour la DT de Dunkerque :* *IV a 1et a 2*
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	*Pour la DT de Lille :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	*Pour la DT de Lille :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Rodolphe Chirol	Ingénieur des TPE	*Pour la DT de Lille :* *IV a 1, a 2, et e1*
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	*Pour la DT de Valenciennes :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1, c18 à 21 et e 1*
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	*Pour la DT de Valenciennes :* *IV a 1, a 2, a 4, a 5, a 7, c1 et e 1*
Véronique Ziemba	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	*Pour la DT de Valenciennes :* *IV a 1, a 2, et e1*
V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME		
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	*V 1 à 7*
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	*V 1 à 7*
David Szarek	Ingénieur de l'industrie et des mines	*V 1 à 7*
Mathilde Vangrevelynghe	Technicien supérieur en chef du développement durable	*V 1 à 7*
VI – GESTION DU DOMAINE FLUVIAL		
Jean-Marie Lestienne	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VI c 1 et c 2*
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VI c 1 et c 2*
VII - MER ET EAUX INTERIEURES		
Thierry Laforge	Inspecteur des affaires maritimes	*VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j et n*
Laurent Van Reckem	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	*VII b, e, f et J*
Marie-Anne Poirier	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de	*VII c et d*

Nom Prénom	Grade	Domaines
	classe exceptionnelle	
Mireille Gillard	Adjoint administratif principal de 2ème classe	*VII n 1*
Monique Banaszak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	*VII n 1*
Jean-Marie Lestienne	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VII n pour les départements de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes et de la Marne.* *VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme*
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VII n 1, n 2, n 4, n 5 et n 6 pour les départements de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes et de la Marne* *VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme*
VIII - AGRICULTURE - AGROALIMENTAIRE		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	*VIII b 1*
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	*VIII b 1*
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	*VIII*
Jocelyn Oger	Ingénieur Agriculture et Environnement	*VIII*
Joëlle Deveugle	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	*VIII*
Maria Sollai	Chef technicien du ministère de l'agriculture	*VIII b 1*
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	*VIII a 24*
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	*VIII a 24*
Philippe Beaumont	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VIII a 24*
Léo Josset	Technicien supérieur en chef du développement durable	*VIII a 24*
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	*VIII a 24*
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	*VIII a 24*
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	*VIII a 24*
IX - EAU		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	*IX*

Nom Prénom	Grade	Domaines
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	*IX*
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	*IX b et d*
Thierry Abgrall	Chef technicien – spécialités forêts et territoires ruraux	*IX e*
X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	X
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	*X*
Simon Feutry	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	*X b, c, d et e*
XI – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	*XI*
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	*XI*
Georges Breda	Technicien supérieur en chef du développement durable	*XI a, b, c, d, e et f*
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	*XI g*
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	*XI c et d*
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	*XI c et d*
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	*XI c et d*
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	*XI c et d*
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	*XI c et d*
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	*XI c et d*
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	*XI c et d*
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	*XI c et d*
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	*XI c et d*
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	*XI c et d*
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	*XI c et d*
XII – ENERGIE		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	*XII*

Nom Prénom	Grade	Domaines
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	*XII*
Georges Breda	Technicien supérieur en chef du développement durable	*XII*
Catherine Thomas	Attaché d'administration de L'Etat	*XII f 1*
XIII – HARAS, COURSES, EQUITATION		
Néant		
XIV - BASES AERIENNES		
Néant		
XV - RESEAU FERROVIAIRE		
Néant		
DEFENSE - SECURITE CIVILE		
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	*XVI*
Grégory Lefrançois	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	*XVI (en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Masson)*
Claudie Ramdani	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	*Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVI a*

Article 7 - L'arrêté de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 1er mars 2016 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 4 mai 2016

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
des territoires et de la mer

Philippe LALART

L'administrateur général des Finances Publiques soussigné, certifie que les biens concernés par le présent acte ~~ou la présente ordonnance d'expropriation~~, sont immatriculés à l'inventaire propriétés de l'Etat, Chorus Re-Fx,

120188

sous le numéro NoRP/152000000172

Lille le 26.04.2016.

L'administrateur général des Finances Publiques

et par délégation, résiliation de ce contrat et du loyer budgétaire lié

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

-:- :- :-

AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION
059-2010-0044
relatif à la mise à disposition d'un immeuble sis 39 rue Antoine COËT à WAZIERS
Résiliation de la convention

n° chorus REFX : 120188/160069/3 et 120188/373017/6

-:- :- :-

Les soussignés :

1°- Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, Préfet du Nord, dont les bureaux sont au 12 rue Jean sans peur 59 039 LILLE Cedex,

ci-après dénommé le propriétaire,

d'une part,

2°- Jean Christophe BOUVIER, Préfet délégué pour la défense et la sécurité,, dont les bureaux sont situés 2 rue Jacquemars GIELEE à Lille.

ci-après dénommé l'utilisateur,

d'autre part,

sont en présence de l'administration chargée du Domaine, convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

Le présent avenant a valeur de résiliation de la convention d'utilisation 059-2010-0044.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

CONVENTION

Article 1er

Objet de la convention

Il est mis un terme à la convention d'utilisation n° 059-2010-0044 par application de son article 14-2 b.

Article 2

Entrée en vigueur

Le présent acte entre en vigueur le 31 décembre 2015.

Le présent acte est signé en trois exemplaires, un pour chacune des deux parties et le troisième pour le directeur régional des finances publiques du Nord Pas-de-Calais et du département du Nord, qui par l'intermédiaire de sa division domaine assure la gestion des conventions d'utilisation et le contrôle de leur conformité à la politique immobilière de l'Etat.

Fait à Lille, le

Le représentant du service utilisateur,
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Jean Christophe BOUVIER

Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,

Jean-François CORDET

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

16/05/0325

Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Prothésiste Dentaire).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 91.155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des Etablissements mentionnés à l'article 2 de ladite loi,

Vu le Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,

Considérant la vacance d'un poste de Maître-Ouvrier publié sur le site de l'ARS et resté vacant à l'issue de la procédure.

Considérant que **1 poste** est actuellement vacant dans l'emploi de Maître-Ouvrier (Prothésiste Dentaire).

DECIDE :

Article 1er : Un concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Prothésiste Dentaire) aura lieu **à compter du 4 juillet 2016** en vue de pourvoir le poste vacant dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours interne sur titres, les Ouvriers Professionnels Qualifiés ainsi que les Conducteurs Ambulanciers de 2ème catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au 1er janvier 2016 au moins deux ans de services effectifs (à compter de la mise en stage) dans leur grade respectif.

Article 3 : Les O.P.Q. et les conducteurs ambulanciers de 2ème catégorie qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines. **Ce dossier de demande d'équivalence réglementairement constitué devra être envoyé en parallèle de la candidature au concours au Département des Ressources Humaines pour le 4 juin 2016 dernier délai.**

Article 4 : Les candidatures, composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé et de la photocopie des diplômes, doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE **pour le 4 juin 2016**, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Lille, le 04 MAI 2016

P. Le directeur général et, par délégation
La directrice de l'emploi et des parcours

Jeanne SOULARD

Centre Hospitalier De Sambre Avesnois

Soins de Suite et de Réadaptation
EHPAD
Maison d'Accueil Spécialisé
CENTRE HOSPITALIER DE JEUMONT

DECISION n° 06/2016
Relative à la coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Jeumont

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 mars 2012 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de Directeur au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie en date du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de directeur intérimaire au Centre Hospitalier de Jeumont,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mme Marie-France DELPORTE en qualité de coordonnatrice générale des activités de soins au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge,

Vu l'article L 6146-9 du Code de la Santé Publique,

Le Directeur par intérim,

DECIDE :

Article 1

La coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Jeumont est confiée à Mme Marie-France DELPORTE, Coordonnateur Général des Soins et Directeur des Soins au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge, dans le cadre de la direction commune en cours.

Article 2

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Maubeuge, le 15 avril 2016

Le Directeur

Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ

CENTRE HOSPITALIER de SAMBRE-AVESNOIS
DIRECTION
59600 MAUBEUGE

Centre Hospitalier De Sambre Avesnois

Soins de Suite et de Réadaptation
EHPAD
Maison d'Accueil Spécialisé
CENTRE HOSPITALIER DE JEUMONT

DECISION n°07/2016
Relative à la Présidence de la C.S.I.R.M.T
au Centre Hospitalier de Jeumont

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les articles D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu le décret n°2010-449 du 30 avril 2010 relatif à la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques dans les établissements publics de santé et notamment l'article R.6146-11,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 mars 2012 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de Directeur au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie en date du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de directeur intérimaire au Centre Hospitalier de Jeumont,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mme Marie-France DELPORTE en qualité de coordonnatrice générale des activités de soins au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge,

Vu la décision du Directeur n°06/2016 relative à la coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Jeumont,

Le Directeur par intérim,

DECIDE :

Article 1

Mme Marie-France DELPORTE, Coordonnateur Général des Soins du Centre Hospitalier de Jeumont, préside la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques au Centre Hospitalier de Jeumont.

Article 2

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Maubeuge, le 15 avril 2016

Le Directeur

Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ